

Masques barrières grand public : la norme de fabrication

Cherolle MISSOUKI
Libreville/Gabon

Depuis la levée du confinement total du Grand Libreville et la décision gouvernementale rendant le port du masque obligatoire dans les espaces et lieux publics, plusieurs compatriotes se sont lancés dans la fabrication et la vente des masques grand public. Si l'initiative est

salutaire, en ce sens qu'elle permet à une grande frange de la population de se procurer cet accessoire et ainsi respecter la mesure gouvernementale, beaucoup s'interrogent, néanmoins, sur le respect de la norme de fabrication de ces bavettes vendues dans tous les coins de rue de la capitale. Elaborée par l'Agence gabonaise de normalisation (Aganor), la norme gabonaise

NGA 2000 version 2020 est celle qui spécifie " les exigences minimales de fabrication, de conception et de performance, ainsi que les méthodes d'essai relatives aux masques barrières réutilisables destinés à diminuer le facteur risque de transmission générale de l'agent infectieux ", explique le directeur général de l'Aganor, Abdu Razzaq Guy Kambogo. Homologuée le 14 avril dernier et rendue obligatoire par arrêté ministériel, la norme NGA 2000 version 2020 guide les fabricants artisanaux et industriels dans la confection des bavettes grand public, notamment sur le choix des matériaux, le mode opératoire des masques de types " bec de canard " et celui " à plis ", ainsi que les méthodes d'essai. Par ailleurs, cette norme Aganor informe également les utilisateurs sur le domaine d'application de ces masques, leur description, le temps limite du port d'un masque barrière,



Photo: L'RA/L'Union

Les masques barrières de fabrication locale doivent respecter la norme gabonaise NGA 2000 version 2020 pour garantir une protection utile en ces temps de Covid-19.

son nettoyage et séchage. Organisme national de normalisation, d'évaluation de la conformité, de métrologie et de promotion de la qualité, c'est l'Aganor qui accompagne les fabricants des masques barrières grand public, dans le processus de certification du produit. " Cette certification a un délai de 6 mois. Au bout de cette période, le fabricant doit se soumettre à un nouveau contrôle sur toute la ligne de fabrication. Pour l'instant, le

contrôle qui va suivre après les premières quantités est pour nous assurer, à chaque lot de 500 masques barrières, que la norme est toujours respectée. Si le fabricant ne la respecte pas malencontreusement, des observations et rappels seront faits aux fabricants. Mais si nous constatons une fraude, les produits seront immédiatement retirés du marché, en même temps qu'une amende sera infligée", précise le DG de l'Aganor.

Investir dans la santé, l'appel de L'OMS

I. I (Sce : AFP)
Libreville/Gabon

Alors que nous nous efforçons de répondre à la pandémie de Covid-19, nous devons aussi redoubler d'efforts pour préparer la prochaine", a estimé le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, lors d'une conférence de presse virtuelle, hier à Genève. "Nous ne pouvons pas continuer à rechercher des fonds dans la panique", a-t-il ajouté, alors que l'OMS, les ONG et les Etats multiplient les initiatives pour lever les fonds nécessaires à la recherche, au développement, à la production et à la distribution d'un vaccin, de traitements et de tests pour juguler la pandémie. A cette fin, un téléthon mondial organisé lundi à Bruxelles par la Commission européenne, avec la participation de la Russie et de l'Inde mais sans les Etats-Unis, a permis de réunir 7,4 milliards de dollars. Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a toutefois estimé qu'il faudrait "cinq

fois ce montant" pour développer et distribuer le vaccin. Le monde dépense chaque année 7 000 milliards de dollars dans la santé, soit près de 10% du PIB mondial, et pourtant plus de cinq milliards de personnes n'auront pas accès aux services de santé de base en 2030, à savoir notamment l'accès à des soignants, aux médicaments essentiels et à l'eau courante dans les hôpitaux, selon M. Tedros. "La pandémie de Covid-19, qui a fait plus de 250 000 morts dans le monde depuis son apparition officielle fin décembre 2019, "a mis en lumière l'importance de bâtir de robustes systèmes de santé nationaux et locaux comme fondation à la sécurité sanitaire mondiale et à la couverture médicale universelle", selon le patron de l'agence sanitaire de l'ONU. Si la pandémie recule en Europe de l'ouest, elle continue de progresser dans de nombreuses régions du monde, en particulier là où le système de santé est le plus défaillant, voire inexistant, a rappelé M. Tedros, citant en particulier l'Afrique, l'Asie du Sud-Est et la Méditerranée orientale.

Comment reconnaître un masque barrière homologué ?

CM
Libreville/Gabon

Destiné au grand public, notamment à toute personne saine ou asymptomatique, les masques barrières de fabrication artisanale ont pris d'assaut les rues et les marchés de la capitale. Parmi cette multitude de masques de toutes les couleurs, formes et tissus, l'on se demande comment identifier celui qui est certifié par l'Agence gabonaise de normalisation (Aganor). Selon la norme gabonaise NGA 2000 version 2020, les masques barrières doivent être

marqués de façon claire et durable sur le plus petit emballage disponible commercialisable ou lisible à travers l'emballage si celui-ci est transparent. Ainsi, le nom, la marque commerciale ou tout autre moyen d'identification du fabricant ou du fournisseur doivent être lisibles sur le masque, de même que le numéro et la désignation " Masque barrière ". Sur le masque doivent également figurer la durée d'utilisation préconisée pour le masque barrière, le pictogramme de la mise en place du masque barrière pouvant se substituer à la notice d'utilisation ainsi

que l'instruction " ce dispositif n'est ni un dispositif médical (masque chirurgical), ni un équipement de protection individuelle (masque filtrants de type FFP2)". A ce jour, seuls " 14 sur les 55 artisans fabricants et industriels contrôlés par l'Aganor remplissent les conditions exigées par la norme NGA 2000 version 2020, et ce, sur un total de 98 fabricants recensés. La liste des fabricants certifiés est disponible sur notre page facebook ", souligne le directeur général de l'Aganor, Abdu Razzaq Guy Kambogo.